

Intra CL

Public

1 groupe d'agents de la Caf d'Ille et Vilaine
Calendrier - Lieux -
Modalités d'accès :
Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et
des planning sur
www.egoc.org

Catégorie

Formations
Chantiers locaux

Tarifs

955.00

Modalités d'animation

Formateur

BEAUFRETON PETIT
Marie-France

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

955.00

Connaissance des partenaires 1 er juin - CAF 35

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

Contenu

ANNEXE 1 A LA CONVENTION N° 42/18 – EGO C / CAF d'ILLE-ET-VILAINE

Programme

Formation « Connaissance des partenaires »

Public : 1 groupe d'agents de la Caf d'Ille-et-Vilaine. Effectif validé par une feuille de présence.

Durée – Date - Partenaires : **1 jour** – De 9h à 17h soit 7 h formation / jour

- ½ jour, le **1^{er} juin 2018 matin – De 9h à 12h30** – Intervention de **Pôle Emploi**
- ½ jour, le **1^{er} juin après-midi – De 13h30 à 17h** - Intervention du **Conseil Départemental -CDAS**

Lieu : **RENNES** – Locaux du **Colombier** (1 place du Maréchal Juin) – 1^{er} étage – Salle 1

Objectifs

Permettre aux agents de la Caf:

- D'actualiser leurs connaissances des missions des partenaires de la Caf
- De mieux connaître les différentes interventions des acteurs et ainsi mieux maîtriser l'accompagnement et l'orientation des allocataires.

Contenu



1^{er} juin 2018, de 9h à 12h30 – Pôle Emploi

Intervention de Mr Bonnin

- Présentation de Pôle Emploi
- Missions
- Les différentes allocations : régime assurance, solidarité
- Partenariats

1^{er} juin 2018, de 13h30 à 17h – Conseil Départemental : CDAS

- Intervention de Mme Sangare et de Mme Jan
- Présentation des CDAS au sein du Conseil Départemental
- L'organisation dont les espaces sociaux communs
- Orientations politiques des CDAS

Missions

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques sur les missions des partenaires
- Réflexions et échanges entre les participants et les intervenants partenaires
- Documents ou power point illustrant et soutenant le propos

Intervenants et formatrice-coordinatrice

- **Marie-France BEAUFRETON-PETIT**, formatrice EGO
- **Intervenants** : présentés dans le programme en annexe

Modalités d'évaluation et sanction de la

formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.



Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC :
fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de
l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement
d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de
marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
